

# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 18 mars 2025

Délibération n°DE\_2025\_03\_003



Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 18 dont 5 suppléants

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 11 mars 2025, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Philippe LOUSTE, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Fabrice DUPUIS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

## 7.1 - Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître un :

**excédent de 45 614.50 €**

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 570.28
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>46 184.78</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>45 614.50</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>45 614.50</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	45 614.50
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Jean-Marie ADDENET